

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**Séance du 14 décembre 2021**

L'an deux mille-vingt-un, le 14 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 7 décembre 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 27 jusqu'au point n°5, 29 jusqu'au point n° 39**

**Nombre de pouvoirs : 10**

**Nombre de votants : 37 jusqu'au point n°5, 39 jusqu'au point n°39**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe à partir du point n°6, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie à partir du point n°6, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir à François-Xavier HENNEON,  
M. BLERVAQUE Philippe, pouvoir à DURUT Jocelyne,  
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir à Philippe PRUVOST,  
M.DEHAENE Michel Pouvoir donné à François-Xavier HENNEON,  
Mme DERONNE Véronique, pouvoir à MAHIEU Philippe,  
Mme DUHAYON Monique, pouvoir à Augustine VILLE,  
M.FICHEUX Bruno, pouvoir à Augustine VILLE,  
Mme HIEL Anne, pouvoir à Philippe PRUVOST,  
M. LAPIERRE Julien, pouvoir à Sandra PLE,  
M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir à Jean-Claude THOREZ.

***Absents :***

M.BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point n°5,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point n°5,  
Mme LORPHELIN Martine,  
M.LORIDAN Bernard,  
M.SÉRÉ Soarey,

***Secrétaire de séance :*** Joël DUYCK.

## Délibération n°2021D241 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Désignation d'un délégué titulaire à l'USAN, pour la compétence GEMAPI, à la suite de la démission de Pierre Thullier.

*Le Vice-Président expose au Conseil :*

Vu la délibération n°2020D025 du 30 juillet 2020 relative à la désignation des délégués à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique de Nord (USAN),

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique de Nord (USAN), étant donnée la démission de Monsieur Pierre THULLIER de son mandat de conseil municipal,

Conformément aux statuts de l'USAN, la CCFL doit désigner 10 délégués pour la compétence GEMAPI et 1 délégué pour la compétence SAGE.

Il est proposé aux membres du Conseil de :

- PROCEDER à l'élection à bulletin secret,
- ELIRE un délégué titulaire à l'USAN, pour la compétence GEMAPI, étant donnée la démission de Monsieur Pierre THULLIER,

Monsieur le Président fait appel des candidats.  
Monsieur Alexandre COTE est candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour le poste de délégué titulaire à l'USAN, pour la compétence GEMAPI.

### Résultats :

Votants : 39  
Blancs : 7  
Nuls : 0  
Exprimés : 32  
Majorité absolue : 21

Délégué Titulaire	
Alexandre COTE	32 Voix

Alexandre COTE a obtenu 32 voix.

Alexandre COTE est élu délégué titulaire de la Communauté de Communes Flandre Lys pour siéger à l'USAN pour la compétence GEMAPI.

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-245900758-20211214-2021D241-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D241-DE